


## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le Centre d'accueil et de soins de Suresnes est ouvert  
du dimanche 16h00 au vendredi 14h00.

Pour nous joindre :

 : 01.42.04.27.49

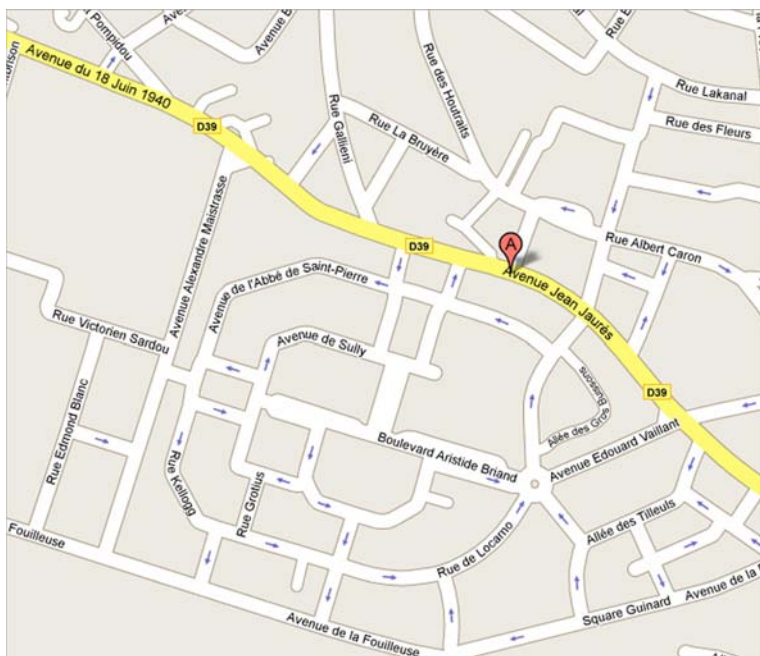
Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel

1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01.30.86.38.38

## PLAN D'ACCÈS

Bus 141 (arrêt Mont Valerian)  
Bus : 144, 241, 244 (arrêt place de la paix)

Au 47 avenue Jean Jaurès – Entrée : Porte E  
Nous contacter pour le code de la porte.





CENTRE HOSPITALIER  
THÉOPHILE ROUSSEL


# CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS C.A.S DE SURESNES

47, avenue Jean Jaurès

92150 Suresnes

 : 01.42.04.27.49

 (étage) : 01.46.97.02.40

 : 01.45.06.76.08

@ : cas.suresnes@th-roussel.fr

 : www.th-roussel.fr

## ■ LE SECTEUR

Le Secteur 92103 est un service public rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

Il a pour mission la prévention et le traitement des troubles psychiques des enfants et des adolescents sur les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes.

Le Secteur comporte plusieurs unités d'Accueil et de Soins, ambulatoires et hospitaliers. Il mène également des actions de prévention avec les partenaires en charge de la santé et de l'éducation des enfants et des adolescents.

## ■ L'UNITÉ

C'est un internat thérapeutique situé dans un appartement au cœur d'un ensemble de logements d'habitation appelé la Cité Jardin.

Il accueille des adolescents dans un projet de soins psychiques. Ces adolescents doivent être pris en charge en journée à l'extérieur.

Leur âge est de 13 à 20 ans.

L'admission peut-être à temps plein ou partiel.

Il comporte 7 places mixtes.

L'unité est ouverte du dimanche 16 heures au vendredi 14 heures. Sur prescription médicale, le temps de présence peut être aménagé.

## ■ L'OFFRE DE SOINS

Cette unité s'adresse à des adolescents présentant des pathologies psychiatriques diverses, inaugurales ou aggravées par les bouleversements de l'adolescence, conservant la capacité d'adhérer au projet thérapeutique.

Il s'agit de troubles se manifestant dans : le comportement, les capacités relationnelles et d'intégration familiale et scolaire, l'humeur et de façon plus générale dans la construction de l'identité psychoaffective.

Les soins sont pris en charge par l'assurance maladie. Une assistante sociale est à disposition du jeune et de la famille pour répondre à toute question en lien avec la couverture sociale.

## ■ L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe constituée d'un médecin pédopsychiatre, un psychologue clinicien, un cadre de santé, une assistante sociale, des infirmiers et éducateurs spécialisés et un Agent de Service Hospitalier.

## ■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ➤ Les modalités d'admission et conditions préalables :

La demande d'admission doit être adressée par un médecin ou un psychologue référent au médecin de l'unité qui évalue l'indication et organise rapidement :

- Une réunion de présentation en présence des différents intervenants pour élaborer le projet de soins au C.A.S. et son articulation avec les autres partenaires
- La première rencontre avec la famille qui permettra de décider avec l'adolescent et ses parents, la date de son accueil et les rendez-vous ultérieurs.

### ➤ La prise en charge est organisée autour de différents temps d'accueil :

-L'équipe soignante assure auprès du jeune un accompagnement autour des tâches du *quotidien* et de son autonomie. Elle veille à l'instauration de moments *d'échange et de partage en groupe*, comme les repas, la soirée, les loisirs, et les sorties.

*-Entretiens thérapeutiques individuels et familiaux réguliers, et Groupe de parole hebdomadaire,*

-Le jeune est engagé dans une démarche d'insertion sociale à travers une *activité scolaire, d'hôpital de jour ou d'atelier thérapeutique, à l'extérieur du C.A.S.* Pour cela il est soutenu par l'accompagnement individualisé et par un travail de partenariat avec ces structures sanitaires, sociales ou de l'Education Nationale. L'adolescent pourra ainsi définir et s'approprier un projet d'orientation réaliste qui le mobilisera.

*-Retour en famille ou dans le lieu de vie en fin de semaine, pendant les périodes de vacances et lors de permissions concertées.*

### ➤ L'approche des professionnels :

Les professionnels se situent dans une double approche : éducative mais toujours associée à une écoute et une compréhension singulière des difficultés, qui sont l'occasion d'un effort de mise en mots et favorisent une maturation des modalités d'expression.

A travers cette forme de soin le jeune est progressivement amené à s'autonomiser dans le domaine de ses besoins personnels, dans sa vie relationnelle et son insertion sociale.

### ➤ Le consultant du secteur du patient :

**Il reste garant tout au long de la prise en charge de l'évaluation, du suivi, des concertations et de l'orientation du projet global.**

### ➤ Les mesures sociales ou judiciaires :

Pour les adolescents relevant d'une mesure sociale ou judiciaire, d'accompagnement éducatif ou de protection de l'enfance, les référents nommés doivent rester impliqués et actifs dans leur domaine de compétence.